

Scénario 4 : Des usages du sol planifiés pour la souveraineté nationale

Nous sommes en 2060... Des tensions géopolitiques se sont accrues sur fond de rivalités mondiales pour accéder aux ressources primaires et de nécessité de réduire les émissions de gaz à effets de serre. La société française accepte majoritairement des mesures fortes. En plus de la fiscalité carbone, un dispositif de carte carbone individuelle limite la consommation de biens. Les usages du sol sont assujettis aux objectifs de souveraineté nationale. L'État a pris la main sur la planification du territoire. A la Bretagne, il a assigné des missions de souveraineté alimentaire et d'extraction de minerais stratégiques. Dans ce contexte, la géographie de la région évolue peu mais l'artificialisation du sol pour l'industrie reste possible, dès lors qu'elle est justifiée par les objectifs d'autonomie nationale. La densification urbaine et l'intensification de l'occupation des bâtiments s'imposent.

Enseignements de la prospective : habiter en commun l'espace régional

De quoi l'avenir sera-t-il fait ? Les scénarios ne nous apportent pas de réponse ; aucun n'a plus que les autres vocation à se réaliser, mais tous sont possibles et nous montrent où se situent les risques, les écueils à éviter, les marges de manœuvre... et permettent donc de tirer des enseignements pour le présent.

Le sol est vivant, absolument nécessaire à la vie sur terre. Cet écosystème fragile est à préserver pour toutes ses fonctionnalités dans le cycle de l'eau, le cycle du carbone et son stockage, atout essentiel pour l'atténuation du changement climatique.

- Il y a urgence à agir. L'urbanisation liée à l'habitat est particulièrement rapide et cette tendance pourrait se poursuivre du fait de l'accroissement démographique. D'autres pratiques concourent à l'altération du sol et à la perte de ses fonctionnalités : pollution, excès de fertilisation, compactage... Sans intervention forte, proactive et déterminée, sa fragilisation pourrait se poursuivre, parfois irrémédiablement. Face à l'épuisement des ressources, des tensions pourraient se multiplier, avec de graves conséquences individuelles et sociétales.
- La densification doit devenir notre cap collectif. Limiter l'étalement urbain est une orientation décisive pour la Bretagne. Si les modalités d'application du ZAN peuvent être discutées, cela ne doit pas être un argument pour différer le passage à l'action. La densification en milieu rural comme urbain doit valoir pour le logement comme pour le foncier économique. Tout nouveau projet de construction ou d'aménagement doit être questionné dans son potentiel de mutualisation, dans sa nécessité ou dans le choix de son implantation, au regard d'une cartographie de la qualité écologique et agronomique du sol. Enfin, la sanctuarisation de zones d'intérêt écologique doit s'amplifier.

- Limiter l'empreinte humaine sur le sol implique aussi un changement de pratiques pour de nombreuses activités qui peuvent aujourd'hui générer des pollutions, des déséquilibres dans les apports en intrants ou des altérations physiques du sol. L'agriculture et l'industrie sont particulièrement concernées.
- Le sol peut devenir le sujet de conflits majeurs. Les choix qui seront faits en matière de régulation du foncier et d'adaptation aux crises, tout comme les non-choix, peuvent donner lieu à des contestations. Alors que l'accès au logement est déjà un motif de conflits, cette tendance devrait s'accroître. Le risque ? Une fracture sociale et générationnelle, entre les générations qui ont pu accéder facilement à la propriété et les jeunes qui ne pourraient trouver un logement où ils souhaitent vivre.

